



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Espaces protégés en Guyane

Question au Gouvernement n° 1691

#### Texte de la question

#### ESPACES PROTÉGÉS EN GUYANE

**Mme la présidente** . La parole est à M. Davy Rimane.

**M. Davy Rimane** . Madame la ministre de la transition écologique, la semaine dernière, dans cet hémicycle, mon collègue Jean-Victor Castor et moi-même défendions une proposition de loi visant à rétablir la possibilité d'explorer les ressources de notre territoire. Les gardiens de la bonne conscience écologique se sont levés pour nous expliquer ce qui était bon pour nous. Biodiversité, climat, changement climatique : le verdict était déjà rendu avant même que le débat commence. La même semaine, après avoir été rappelée à l'ordre sur ses objectifs de protection de la biodiversité, la France a décidé d'étendre ou de créer plusieurs réserves biologiques. Sur les 157 000 hectares nouvellement placés sous protection, plus de 156 000 se trouvent en Guyane. Autrement dit, près de 99 % de l'effort annoncé repose sur un seul territoire.

Encore une fois, lorsqu'il s'agit d'atteindre des objectifs internationaux ou européens, la Guyane apparaît comme une réserve de foncier disponible, un espace sur lequel on peut tracer des lignes comme sur une carte vierge pour satisfaire des engagements pris dans un autre cadre.

**M. Jean-Victor Castor** . Scandaleux !

**M. Davy Rimane** . Encore une fois, nous sommes soumis à cette vieille habitude française qui consiste à considérer la Guyane comme un espace disponible dans lequel on peut interdire, classer, décider.

La semaine dernière, vous expliquiez aux Guyanais qu'ils ne pouvaient pas décider de l'usage de leur sous-sol. Cette semaine, vous leur expliquez qu'ils ne décideront pas davantage de leurs espaces protégés.

Lorsqu'il s'agit de protéger la forêt française, nous sommes la France. Lorsqu'il s'agit d'améliorer les statistiques environnementales françaises, nous sommes la France. Lorsqu'il s'agit de répondre aux injonctions de Bruxelles, nous sommes la France. Mais lorsqu'il faut investir, réparer, rattraper, développer, nous redevenons soudainement un territoire d'outre-mer lointain et périphérique.

Ma question est simple : à quel moment les Guyanais auront-ils le droit de participer aux décisions qui concernent leur propre territoire ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes GDR et LFI-NFP.)*

**M. Jean-Victor Castor** . Excellent !

**Mme la présidente** . La parole est à Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

**Mme Monique Barbut**, ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales

sur le climat et la nature . Vous ne souhaitez pas, j'espère, ramener la Guyane à une économie extractive.

**M. Jean-Victor Castor** . Ce n'est pas à vous d'en décider pour nous !

**Mme Monique Barbut**, *ministre* . Il y a d'un côté le forage de pétrole, de l'autre l'exploitation des forêts. Quel équilibre souhaitez-vous construire pour la Guyane ? En ce qui me concerne, je considère que la Guyane peut s'enorgueillir de disposer d'une richesse naturelle suffisante pour créer les réserves dont vous parlez.

**M. Jean-Victor Castor** . Vous êtes incapables de traquer les garimpeiros !

**Mme Monique Barbut**, *ministre* . En revanche, il est complètement faux de dire que c'est la France qui a unilatéralement classé ces terres comme réserves. Cette décision est l'aboutissement de tout un processus. Les deux communes concernées, Régina et Saint-Georges, le grand conseil coutumier, le préfet et la collectivité territoriale de Guyane ont tous donné leur accord. Vous ne pouvez pas dire que cela a été imposé depuis Paris.

Cela dit, il est clair qu'il faut aussi proposer des modalités de développement pour la Guyane. Vous avez divers atouts sur lesquels vous appuyer. La forêt en fait partie ; comme vous le savez, je me suis battue pour accroître le nombre de postes de l'Office national des forêts, afin de pouvoir exploiter davantage de bois en Guyane. Je me suis battue à Bruxelles pour obtenir des mesures de libéralisation assouplissant le règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts, dit RDUE, en ce qui concerne certains commerces pratiqués à partir de la Guyane. Je continuerai à me battre pour faire fructifier toutes les possibilités de développement de la Guyane, par exemple la pêche, voire, à plus long terme et si vous le voulez, l'exploitation aurifère.

**Mme la présidente** . La parole est à M. Davy Rimane.

**M. Davy Rimane** . Pendant que vous décidez à notre place, cela fait quarante ans que les Amérindiens Wayanas vivant sur les rives du Maroni sont empoisonnés par le mercure. Vous ne faites rien contre les garimpeiros dont l'activité se développe dans la forêt guyanaise. Avant de rajouter des espaces protégés, il faut d'abord sauver les personnes empoisonnées au quotidien. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Davy Rimane](#)

**Circonscription** : Guyane (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1691

**Rubrique** : Outre-mer

**Ministère interrogé** : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

**Ministère attributaire** : Transition écologique, biodiversité et négociations internationales

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le** : 18 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 18 juin 2026